



FEDERATION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DU LIVRE
DU PAPIER ET DE LA COMMUNICATION

263 rue de Paris – case 426 – 93514 MONTREUIL CEDEX – Tél. 01 48 18 80 24
Fax 01 48 51 99 07/01 48 18 81 52 Site Internet : <http://www.filpac-cgt.fr>

Dans le prolongement du constat de situation conclu le 24 octobre 2016, les représentants du SPQN, du groupe La Dépêche du Midi, du groupe RICCOBONO et les représentants CGT de CIMP, CIRA, La dépêche du Midi, Midi-Libre, Midi-Print et SIP-CGT se sont rencontrés le 9 mars dans les locaux du Syndicat de la Presse Parisienne afin de poursuivre les discussions portant sur l'évolution du parc machine en région Occitane et de ses conséquences industrielles, sociales et économiques.

Les éditeurs ayant confirmé vouloir maintenir le format actuel de leurs journaux, les parties se sont entendues sur une approche différenciée entre le format « Berlinois » et le « tabloïd, coupe 56 ».

Elles conviennent que dans la période 2017-2022, la baisse des volumes, liées au vieillissement des outils de production impose une réflexion sur les besoins en investissement dans les prochaines années pour les régions Toulouse et Montpellier qui prennent en compte les difficultés que représente les trajets/distances ainsi que les contraintes horaires pour certains titres.

Les représentants des groupes la Dépêche du Midi et Riccobono considèrent que la nature des relations entre les deux imprimeurs entraine dans une nouvelle ère et que celle-ci devait s'entendre en termes de coopération et de partenariat afin de garantir la fabrication de l'ensemble des formes de presse. Le groupe La Dépêche du Midi se revendique « Expert en Berlinois sur la région Occitane. Ils entendent massifier les plans de charges des deux formats par le réexamen du parc industriel régional et répondre ainsi à un marché exigeant en qualité et en coût.

Si les représentants de la FILPAC-CGT mesurent l'avancé considérable et les conséquences de l'évolution des rapports entre les imprimeurs concernés, ils maintiennent que la négociation qui s'ouvre et qui se déroulera au plan de l'entreprise dans les prochaines semaines doit prendre en compte les aspects suivants :

- ✓ Volet industriel :
 - Nature des outils
 - Charge de travail « PQR, PQN, information pluraliste et citoyenne ».
- ✓ Volet Economique,
 - Confirmer la nature des relations de partenariat entre les imprimeurs qui pourraient dans le temps ouvrir la voie d'un réseau d'impression au service de la presse d'information pluraliste et citoyenne.
- ✓ Volet Social,
 - Le traitement de l'emploi et les solutions sociales devront être traités globalement avec pour préalable une solution pour chaque salarié.

L'ouverture d'une telle négociation, inédite dans notre profession doit permettre de construire les bases d'une réflexion plus large sur le territoire et de poser aux pouvoirs publics le statut et la reconnaissance d'un réseau d'imprimeries au service de l'information pluraliste et démocratique.

Les parties sont convenues d'engager dès à présent, des réunions croisées dans chaque entreprise entre directions locales et représentants des salariés pour explorer les solutions industrielles adaptées aux besoins de l'ensemble des titres concernés.

Paris, le 14 mars 2017